

**DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES
COMMUNALES****Lettre d'information aux communes
N°19 / 19 décembre 2023**

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 58 50
f +41 32 420 58 51
secr.com@jura.ch

Sommaire

[Rapport sur les finances communales 2022](#) | [Guide à l'intention des élus communaux : prolongation de l'enquête de satisfaction jusqu'au 15 janvier 2024](#) | [Assemblée communale du budget : règle à respecter concernant l'ordre du jour](#) | [Décisions d'approbation des emprunts : fin de l'envoi à double](#) | [Fermeture des bureaux de la délégation aux affaires communales durant les fêtes : du 22.12.2023 au 08.01.2024.](#)

Rapport sur les finances communales 2022

Pour la première fois depuis qu'il existe (2013), le *Rapport sur les finances communales* est publié l'année qui suit l'exercice qu'il concerne, et non pas l'année d'après. Le Rapport relatif aux comptes 2022 des corporations de droit public a en effet été publié le 15 décembre 2023.

Il est accessible sur le site Internet du canton à l'adresse www.jura.ch/rfcom.

Pour rappel, le *Rapport* présente les résultats financiers des corporations de droit public, de façon consolidée pour l'ensemble des communes, bourgeoisies et syndicats, ainsi que pour chaque commune et syndicat individuellement. L'ensemble des résultats sont proposés par thématiques et accessibles au moyen de tableaux téléchargeables. Le *Rapport 2022* propose en outre une évolution sur trois ans (2020, 2021 et 2022) des résultats et des indicateurs financiers pour chaque entité.

Bénéfice consolidé de 7,6 millions de francs

Pour l'exercice 2022, les communes jurassiennes présentent un résultat consolidé bénéficiaire de près de 7,6 millions de francs, en diminution de 6,16 millions de francs par rapport à 2021. La diminution du bénéfice 2022 par rapport à celui de 2021 (13,6 millions) s'explique d'une part par les mauvais résultats enregistrés par quelques communes, et d'autre part par les résultats extraordinaires de certaines communes en 2021.

En 2022, les communes ont attribué 2,2 millions de francs à la réserve de politique budgétaire, contre 1,6 million de francs en 2021 et 2,7 millions de francs en 2020.

Les investissements nets des communes se sont montés à 45 millions de francs (+ 6 millions par rapport à 2021). Comme en 2021, l'exercice 2022 présente un découvert de financement à hauteur de 11,2 millions de francs, ce qui indique que les communes n'ont pu éviter de s'endetter pour investir en 2022.

Accroissement important de l'endettement

L'endettement global des communes s'est accru de façon importante en 2022. L'endettement brut s'élevait à 612,2 millions de francs à fin 2022, en augmentation de 23,9 millions de francs par rapport à 2021. L'endettement brut consolidé par habitant s'élève désormais à 8'289 francs par habitant (7'972 francs en 2021). Cette augmentation ne concerne toutefois que vingt-quatre communes, qui ont augmenté leur endettement d'un montant total consolidé de 36,6 millions de francs. Certaines de ces communes ont recouru massivement à l'emprunt pour réaliser des travaux ou des acquisitions majeurs. Il convient cependant de relever le fait qu'une majorité de communes (29) sont parvenues à diminuer leur endettement pour un total de 12,7 millions de francs.

Indicateurs financiers

Appliquée aux communes jurassiennes, l'échelle d'évaluation des indicateurs utilisée au niveau suisse permet d'identifier plusieurs points de vigilance. Cinq indicateurs connaissent ainsi une détérioration en 2022 : la quotité de la charge des intérêts (encore considérée comme bonne), le degré d'autofinancement et l'endettement net en francs par habitant (moyens) ainsi que le quotient d'endettement net et la quotité d'autofinancement (mauvais). Les autres indicateurs affichent une stabilité : la quotité de la charge financière

et la quotité de la charge des intérêts nets (bonnes), la quotité d'investissement et le quotient de l'excédent au bilan (moyens) et la dette brute par rapport aux revenus (mauvaise).

En outre, deux indicateurs se sont détériorés pour la deuxième année consécutive : le quotient d'endettement net, qui est passé de 117.28% en 2020 à 145.25%, indique une augmentation significative de la part des revenus qui serait nécessaire à l'amortissement de la dette nette ; l'endettement net en francs par habitant est passé de 3'363 francs en 2020 à 4'053 francs en 2022. Cette détérioration ne concerne toutefois pas toutes les communes ; elle est due à quelques communes dont l'endettement net a considérablement augmenté en 2022.

Le **résultat positif** (bénéfice global de 7,6 millions de francs) des communes jurassiennes en 2022 est à **nuancer** : il est principalement dû aux contributions fiscales de personnes morales portées par une haute conjoncture et localisées dans quelques communes seulement. Si l'on peut se réjouir de l'augmentation des investissements effectués en 2022 (+ 6 millions de francs par rapport à 2021), il convient de faire preuve de prudence dans l'évaluation de la situation financière générale des communes. Cette situation est ainsi très disparate et correspond à la grande diversité des communes en matière de taille démographique, de localisation sur le territoire, de prestations délivrées et, comme mentionné plus haut, de recettes fiscales. Conséquence majeure de cette disparité : l'écart entre les quelques communes qui présentent de bons résultats et les autres communes a tendance à s'accroître.

Les précédents rapports faisaient état de la situation financière fragile d'une bonne partie des communes de moins de 500 habitants. Ce constat, qui se confirme pour l'exercice 2022, doit désormais être étendu à plusieurs communes entre 500 à 1000 habitants, communes dont la situation financière se détériore et qui ont également besoin de la péréquation financière pour assumer leurs coûts de fonctionnement.

Rappel du délai de transmission des comptes approuvés : 30 juin de l'année suivante

« Les comptes approuvés sont transmis au délégué aux affaires communales en vue de leur approbation avant le 30 juin de l'année suivante. » (art. 18, RSJU 190.611). Seul le respect de ce délai nous permettra de publier le Rapport assez tôt afin qu'il puisse être utilisé par les communes pour l'élaboration de leur budget.

Enfin, le Rapport annuel du délégué aux communes fera l'objet d'une enquête de satisfaction auprès des communes dans le courant du printemps 2024. Merci par avance aux membres des autorités communales d'y participer en nombre afin d'identifier les mesures d'améliorations à entreprendre pour le Rapport 2023.

Guide à l'intention des élus communaux : questionnaire d'évaluation encore ouvert

Le guide pratique à l'intention des élues et des élus des communes jurassiennes, intitulé *Les bases de l'activité communale*, a été diffusé en juin 2023. Il est disponible sur le [site Internet du Délégué aux affaires communales](#) (version web et PDF).

Afin d'évaluer la satisfaction concernant cet outil, nous invitons les élus et employés communaux à participer à une enquête constituée d'une vingtaine de questions accessibles au moyen du lien suivant (<https://findmind.ch/c/Bp4Y-nmha>) ou du QR-code ci-contre.

Le délai de réponse est prolongé jusqu'au **15 janvier 2024**.

Vos réponses, rendues anonymes, nous permettront d'améliorer les versions futures de ce guide, respectivement de traiter d'autres domaines de l'activité des communes.

Merci par avance.



Assemblée communale du budget : règle à respecter concernant l'ordre du jour

Bonnes pratiques. Lors de l'assemblée ordinaire du budget, les décisions concernant les dépenses d'investissements pour l'année suivante doivent être traitées avant le vote sur le budget proprement dit : l'approbation de ces dépenses influencera en effet le budget.

Exemple de bonnes pratiques en matière **d'ordre du jour** :

Incorrect	Correct
(...) 2. Discuter et adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2024. 3. Discuter et voter un investissement de CHF 400 000 TTC pour l'assainissement de l'éclairage public de la route cantonale.	(...) 2. Discuter et voter un investissement de CHF 400 000 TTC pour l'assainissement de l'éclairage public de la route cantonale. 3. Discuter et adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2024.

Décisions d'approbation des emprunts : fin de l'envoi à double

Jusqu'à présent, les décisions du délégué aux affaires communales s'agissant des approbations d'emprunts étaient transmises par courrier recommandé au Conseil communal et au caissier de la commune.

Dorénavant, seul le Conseil communal recevra ces décisions.

Fermeture des bureaux de la délégation aux affaires communales durant les fêtes

Nos bureaux seront fermés du 22 décembre 2023 à 12h00 au lundi 8 janvier 2024 à 8h30. En cas de nécessité, une permanence téléphonique est assurée à partir du mercredi 3 janvier 2024.

La délégation aux affaires communales (Julien Buchwalder et Christophe Riat) vous remercie pour votre collaboration durant l'année écoulée, vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël et de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2024.